

Notice explicative

Installation et exploitation de minitéléskis

La présente notice explicative se base sur des manquements fréquemment constatés lors des inspections périodiques de l'Organe de contrôle CITT. Le but est d'aider les exploitants à assurer leur devoir de diligence. Cette notice explicative ne remplace en aucun cas les instructions d'exploitation et de maintenance du constructeur.

Dans l'intérêt de la sécurité

Les téléskis à câble bas sont utilisés par les petits enfants pour l'apprentissage de la pratique du ski. Leur comportement et leurs réactions ne sont pas toujours adaptés et prévisibles. Leur capacité à se sortir eux-mêmes d'une situation de danger est également limitée. Les installations non-conformes et le non-respect des prescriptions d'exploitation des minitéléskis mettent en danger la sécurité et particulièrement celle des jeunes utilisateurs.

Vu que les personnes responsables changent souvent, l'expérience se perd et vu que les installations sont en général réinstallées chaque année, les problèmes à cet égard sont amplifiés.

Prescriptions d'exploitation

Les minitéléskis doivent être installés et exploités selon les prescriptions d'exploitation du constructeur. Si ces documents font défaut, il faut se les procurer. L'état et le fonctionnement des minitéléskis sont à contrôler chaque jour et même plusieurs fois par jour en cas de météo difficile (brouillard, tempête, chute de neige, etc.). Pour les installations à surveillance indirecte, l'employé chargé de la surveillance doit être sur l'installation dans les deux minutes.

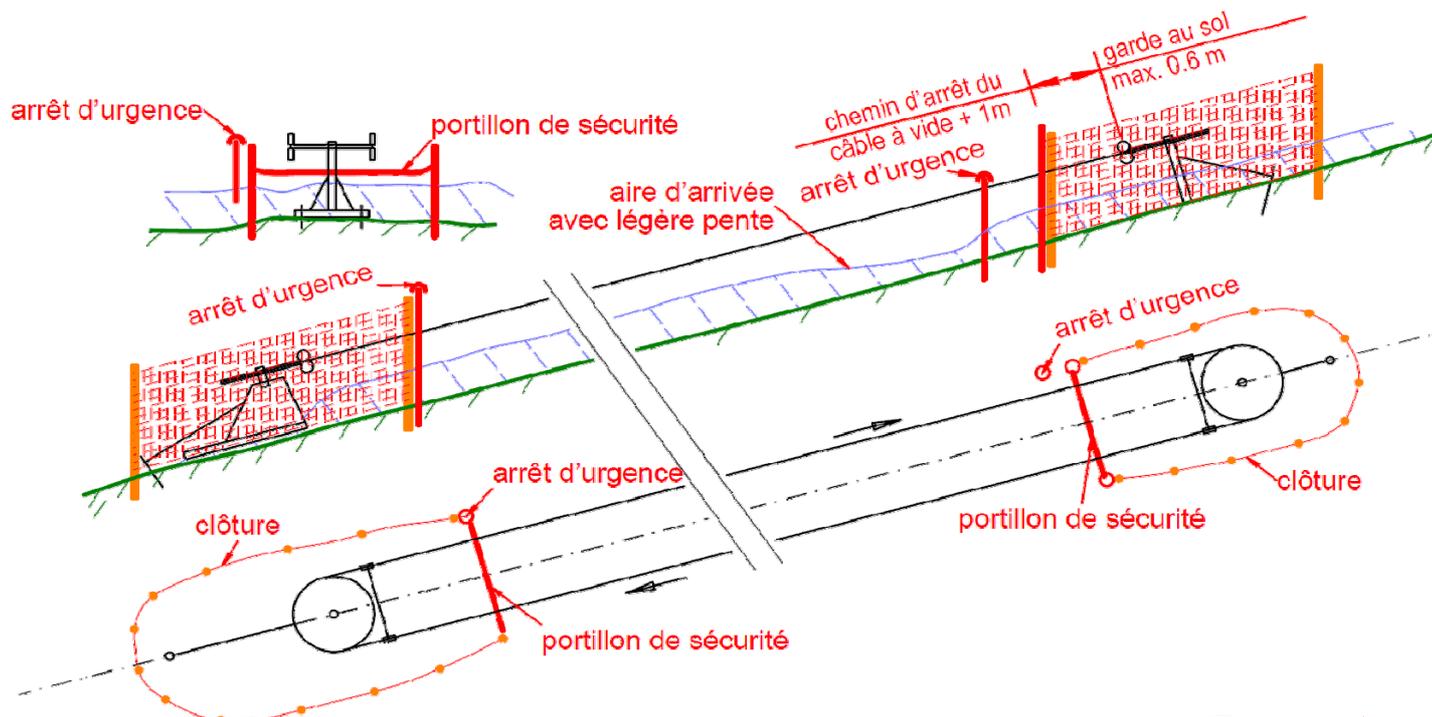
Respect des responsabilités

Le détenteur de l'autorisation d'exploiter est responsable que les personnes chargées de la surveillance soient instruites et qu'elles effectuent scrupuleusement leurs tâches.

Etat des minitéléskis

De nombreux minitéléskis sont déjà en service (sans modifications) depuis plusieurs dizaines d'années. La durée d'utilisation usuelle, par exemple de 25 ans pour la commande électrique, est dépassée. L'équipement électrique de telles installations ne correspond plus à l'état actuel de la technique. Les exploitants seront tenus de planifier la rénovation ou le remplacement des vieilles installations. Les transformations (p. ex. montage d'un variateur de fréquence) sont à annoncer préalablement à l'organe de contrôle afin de pouvoir définir la procédure et les documents nécessaires.

Esquisse d'un minitéléski installé correctement:



Exemple de défauts fréquemment rencontrés sur les minitéléskis



Clôtures

La station motrice et la station de renvoi doivent être entièrement entourées d'une clôture. Les clôtures enfouies dans la neige ou renversées sont à remettre en ordre rapidement. Au voisinage des pistes, les deux stations, les câbles de retenue et d'amarre sont à protéger par des matelas.

Place d'arrivée

Il est important que le contact avec le sol soit aussi assuré pour les petits usagers, sur tout le chemin de freinage du câble à vide, plus une distance de sécurité de min. 1 mètre. Le cas échéant un talus de neige ou une construction en bois doivent être érigés. Idéalement, la place d'arrivée est limitée par une rangée de piquets en plastique (piquets de slalom articulés).



Hauteur du câble sur la neige

Le câble est à régler de telle manière que sa hauteur au-dessus de la neige reste constante et qu'un abaissement ou un soulèvement de celui-ci par les usagers soit acceptable. Les agrès de remorquage qui se traînent sur la neige représentent un risque. Un enfant à terre peut être atteint à la nuque par un agrès suivant. La piste de remorquage ne doit pas former de pente transversale dans la direction du câble.

Réglage du câble / vrillage

L'entrée du câble sur les poulies à câble est à régler dans le plan des gorges, de manière à éliminer le vrillage. Selon la règle de base, l'agrès ne doit pas effectuer plus de 3 tours autour du câble. Sur les téléskis sans agrès, le vrillage est à contrôler à l'aide d'une marque sur le câble. Le danger du vrillage du câble est illustré par la photo d'un enfant dont l'écharpe s'est enroulée autour du câble et qui a été presque étranglé.



Etat des agrès

Les agrès sont exposés aux rayons UV et en subissent un vieillissement. Les agrès cassés ne peuvent plus être saisis par les barres de guidages. Un agrès dont le bout restant se tourne contre la poulie peut provoquer le déraillement du câble. Les agrès décolorés ou fissurés sont à remplacer.

Dispositifs d'arrêt

Les boutons d'arrêt doivent être reconnaissables et atteignables en tout temps, aussi pour les usagers. L'armoire et les dispositifs de commande sont à placer à un endroit adéquat.

